TOUR DE LA NIÈVRE CYCLOTOURISTE
LABEL NATIONAL N° 300/14

RÈGLEMENT

1 **: La JGSN cyclotourisme a institué au 1er janvier 1974 le TOUR DE LA NIÈVRE cyclotouriste.**

2 **: Ce tour à pour but de faire connaitre le département de la Nièvre par un itinéraire assurant la visite de nombreux monuments et points touristiques au cours d'une promenade de près de 560 kms.**

3 **: cette organisation est ouverte à tous les cyclotouristes, français ou étrangers, licenciés ou non , régulièrement assurés pour la pratique de la bicyclette. Les participants non licenciés a la FFCT sont assurés au minimum par l'organisateur**

4 **: Le tour de la Nièvre peut être effectué à n'importe quelle période de l'année.**

5 **: Une demande d'engagement devra être adressée à la JGSN cyclotourisme. Le droit d'engagement (5€ FFCT, 7€ NON FFCT) devra y être joint. Il ne sera pas remboursé en cas d'abandon ou de non départ, sauf justification écrite pour raison majeure.**

6 **: Le départ pourra être pris à n'importe quel point de l'itinéraire, chacun reste libre de l'effectuer comme il l'entend. Le nombres d'étapes n'est pas limitatif.**

7 **: Aucun temps ne sera publié . Il n'y a pas de délai pou réaliser le parcours.**

8 **: Un carnet de route sera adressé a chaque participant. Il comporte 17 cases pour 17 contrôles obligatoires validés par un tampon (mairie, gendarmerie, commerce, entreprise, etc.) ou photo de votre vélo devant le panneau de la localité du point de contrôle. L'absence de l'un de ceux-ci entraînera la non homologation.**

9 **: Le point de départ devra être communiqué aux organisateurs en même temps que l'engagement.**

10 **:Le carnet de route et un insigne souvenir (gratuit) seront remis à l'issue de l'homologation.**

11 **:Tout litige sera tranché par les organisateurs en application des règlement fédéraux.**

12 **: Les participants doivent se déplacer dans le respect du code de la route, de la nature et de son environnement . Pour votre sécurité le port du casque est fortement recommandé**

13 **Tout participant s'engageant à faire le TOUR DE LA NIÈVRE cyclotouriste reconnaît avoir pris connaissance du règlement et devra s'y conformer.**

14 **: Les mineurs devront être obligatoirement accompagnés par un parent, tuteur légal, ou éducateur qualifié.**

15 **: Le présent règlement devra être signé, daté par chaque participant, et retourner avec la demande d'engagement aux organisateurs.**

Prénom, Nom **Date** **Signature**